



Par sa **politique de dons et commandites**, l'APTS du CISSS de l'Outaouais souhaite contribuer au dynamisme social et au bien-être collectif en soutenant l'implication et l'engagement de ses membres.



Par sa **politique de reconnaissance des membres et de promotion des professions**, l'APTS du CISSS de l'Outaouais souhaite contribuer au dynamisme, au bien-être et au rayonnement des professions qu'elle représente.

### Processus de suivi de votre demande

Votre demande sera analysée par un sous-comité composé de 3 membres de l'exécutif puis présentée lors d'une rencontre exécutive afin d'être approuvée. Dans les jours qui suivront, la personne trésorière ou un autre membre de l'exécutif entrera en contact avec vous afin de vous confirmer l'acceptation ou le refus de votre demande, ainsi que le montant octroyé et les conditions requises, le cas échéant. Il est également possible que des clarifications vous soient demandées avant approbation. Pour un suivi rapide de votre demande, prenez donc soin de la préciser suffisamment.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précisions ou commentaires.

### APTS Outaouais

Téléphone: 819-664-6244  
Courriel: outaouais@aptsq.com  
Lundi au vendredi: 8h-16h.

### APTS Outaouais



### Politique de dons et commandites

Politique de reconnaissance des membres et de promotion des professions.

**Vous êtes professionnelles,  
vous êtes indispensables,  
vous êtes APTS**

outaouais@aptsq.com  
Téléphone: 819-664-6244

## Dons et commandites

**Dons :** Une somme d'argent remise à un membre qui s'implique socialement en participant à une activité en lien avec la santé et les services sociaux (ex : Marche en rose; Marche pour l'autisme)

**Commandites:** Une somme d'argent et/ ou du matériel promotionnel accordé(s) à un ou plusieurs membres, amenant en contrepartie une visibilité de l'APTS.

## Reconnaissance des membres Promotion des professions

**Activité de reconnaissance des membres, en lien avec leur profession:** activité visant à développer et/ou maintenir le sentiment de fierté et d'appartenance à sa profession. Elle peut aussi viser à souligner la qualité du travail fait par un groupe de personnes en lien avec sa profession (ex: dîner convivial lors de la semaine des travailleuses sociales et travailleurs sociaux).

**Activité de promotion des professions :** activité visant à promouvoir une profession auprès d'une communauté (ex: kiosque d'informations éducatif organisé par des nutritionnistes.)

## Des exclusions s'appliquent:

Une demande ne peut pas être accordée à :

- un organisme/projet voué à une cause politique, sociale, culturelle ou religieuse, dont les valeurs ne sont pas partagées par le mouvement syndical et/ou par l'APTS ;
- une institution d'enseignement, un organisme ou à un projet d'une institution d'enseignement ou d'une Fondation associée à une telle institution ;
- un organisme qui soutient une seule personne ou la réalisation d'un projet personnel comme un produit, un événement ou une activité individuelle;
- tout autre projet, activité ou organisme pouvant obtenir des sources de financement autre, qui viennent à l'encontre des valeurs et/ou revendications du mouvement syndical et/ou de l'APTS.
- tout projet qui pourrait obtenir du financement d'un autre poste budgétaire de l'APTS du CISSS de l'Outaouais

## Pour formuler une demande

Vous devez formuler votre demande au minimum **deux mois avant** la tenue de l'activité concernée par votre demande, **en complétant le formulaire** prévu à cet effet. Toute demande ne respectant pas le délai demandé peut entraîner un refus.

**Les demandes favorisant l'implication et la participation active du plus grand nombre de membres seront prioritaires.**

**Aucune demande n'est automatiquement renouvelée. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.**

**APTS Outaouais**

Téléphone: 819-664-6244  
Courriel: outaouais@aptsq.com  
Lundi au vendredi: 8h-16h.